

Modifications apportées au Règlement concernant le Fonds de défense professionnelle (mai 2025)

Article	Ancienne version	Nouvelle version
2	Cotisation syndicale spéciale	Cotisation syndicale annuelle dédiée au Fonds
3.1	Le Fonds est financé à même une Cotisation syndicale spéciale versée (...)	Le Fonds est financé à même une Cotisation syndicale annuelle dédiée au Fonds versée (...)